



RENCONTRE DU 26 SEPTEMBRE 2020 – MAIRIE de GUERET

Qui sommes-nous ?

Souvent précurseurs, les artistes font ce pour quoi ils sont faits ; ils donnent des représentations de l'état du monde dans lequel nous vivons, des instantanés francs et sincères de notre société.

Nous, artistes de la Creuse, avons décidé de nous fédérer afin que notre travail soit reconnu à sa juste mesure et pour que l'art soit présent partout sur notre territoire.

Nous sommes persuadés que l'art est utile tant à la formation du libre arbitre de chacun qu'à favoriser l'imaginaire ; et, par ce fait, nous sommes des acteurs essentiels de notre démocratie.

Dans cette logique nous avons pris l'initiative de construire :

Un COLLECTIF pour partager les problématiques, les idées et solutions, ouvert à chaque artiste sans condition.

Une ASSOCIATION pour être visible dans le réseau des acteurs du territoire.

Le Collectif des Artistes de la Creuse CAC23

Il né spontanément autour de discussions informelles et itinérantes entre **artistes des arts plastiques et visuels** au cours de l'été 2019.

Il s'est construit autour de problématiques communes mais aussi spécifiques à tous les artistes de ces domaines : immatriculations, affiliations, visibilité, difficultés à exposer, se faire connaître etc.

Outre ces considérations pratiques, le Collectif permet de réfléchir plus largement à notre place, rôle et perception dans la culture tant au niveau national que départemental. Et pour ce faire, nous proposons des rencontres régulières et conviviales à toutes celles et ceux qui souhaitent y participer.

Le Collectif des Artistes CAC23, est libre, indépendant et mouvant. Il se construit au grès des rencontres, échanges et propositions de projets. Vous pouvez venir participer à ces moments comme vous le souhaitez, avec assiduité ou ponctuellement que vous soyez ou non adhérent. Nous pouvons partager et construire avec vous des événements uniques ou récurrents.

L'association CAC23bis

Elle a été créée au cours du mois d'avril 2020.

Cette structure s'est révélée nécessaire d'une part pour être le support de l'outil ANNUAIRE en ligne que nous étions en train de construire et d'autre part, pour tout simplement acquérir une existence administrative officielle permettant des démarches de même nature dans le but de soutenir et réaliser les projets du Collectif CAC23.

Notre démarche est plurielle et notre département riche d'artistes aux pratiques diverses et variées, alors qu'attendons nous pour faire de la création artistique un véritable levier de développement de la Creuse ?

CONCRETEMENT ... A CE JOUR, NOS ACTIONS

- **DES RENCONTRES INFORMELLES et NOMADES** pour échanger et permettre aux artistes de se connaître, se reconnaître, et d'initier des rencontres des des collaborations.
- **Une PAGE FACEBOOK** pour maintenir le contact et relayer des informations.
- **Un ANNUAIRE WEB** accessible à tous les artistes plasticiens-nes et visuels-les gratuitement avec une autonomie de gestion de leurs propres informations en temps réel qui permet une visibilité pour les diffuseurs notamment.
- **Des EXPOSITIONS et EVENEMENTS** qui visent à promouvoir tous les artistes plasticiens et visuels de la Creuse, sans frais d'inscription, défraiements des coûts de déplacement et publicité gratuite

Cette rencontre initiée par le CAC23bis a pour objet de faire un point sur :

1 - Le STATUT de l'ARTISTE

2 - La DIFFUSION et les CONDITIONS de TRAVAIL des artistes

3 - Le développement du TERRITOIRE et la place que doit y tenir l'ART

- LE STATUT de L'ARTISTE

CONSTATS

- ▶ **La plupart des plasticien.e.s sont obligés d'avoir une activité secondaire pour pouvoir vivre**

Alors que les artistes ont besoin d'une disponibilité totale pour la création, il.elle.s se trouvent contraint.e.s à travailler ce qui perturbe énormément l'avancée de leur recherche plastique. Au final, les artistes passent plus de temps dans une activité alimentaire que dans la création.

- ▶ **Par ailleurs, les artistes qui se consacrent uniquement à leur création sont souvent obligés de s'inscrire au RSA afin de bénéficier d'une couverture sociale (CMU, ...).**

Contrairement aux artistes du spectacle vivant ou du cinéma, les plasticien.ne.s ne peuvent bénéficier de l'intermittence du spectacle. En effet, les artistes du spectacle vivant élaborent les projets durant le temps où ils perçoivent le chômage (intermittence) puis, une fois le spectacle en place, diffusent celui-ci durant de nombreuses représentations pour lesquelles ils sont payés et réactivent leurs droits à l'assurance chômage. Ce système est inapplicable aux plasticiens qui travaillent souvent en un « one shot » et produisent spécifiquement pour une exposition (ceci n'ouvrant aucun droit au dispositif d'allocation chômage).

Il est à noter que, selon l'étude SODAVI Nouvelle-Aquitaine, les artistes plasticiens investissent, en moyenne, 25% de leurs revenus (salaires) dans de l'auto-production pour réaliser leur création.

- ▶ **En ce qui concerne les recettes des artistes aux RSA**

(Rémunération mais aussi bourse de production et de création, y compris DRAC), les artistes qui ne sont pas au réel se voient imposer par la CAF un abattement de 33% alors que, bien souvent, ils ont des frais beaucoup plus élevés que ce chiffre de 33% et voient leurs droits réduits alors qu'ils investissent dans leur travail la plus grande partie de ce qu'ils perçoivent. Ce décalage est énorme et provoque une plus grande paupérisation des plasticiens. Alors qu'ils investissent pour travailler, les artistes se voient proposer des expositions sans percevoir de rémunération (seule profession à travailler gratuitement) ni même se faire rembourser les frais occasionnés par les trajets et transports d'œuvres. Alors qu'ils ont besoin de montrer leur travail, les artistes engagent leur propre argent pour pouvoir exposer.

- ▶ **Plus grave, les artistes se voient proposer des expositions et salons payants ou une visibilité sur le net via des galeries virtuelles payantes alors qu'ils n'ont aucune sécurité de vente.**

- ▶ **Autres aberrations, les artistes se voient souvent imposés des temps d'animation envers les différents publics.**

Bien que ces temps soient rémunérés, les artistes se voient transformés en animateurs alors que leur activité réelle est de créer. On ne demanderait pas à un musicien d'animer un atelier avant son concert.

LE STATUT de L'ARTISTE : PROPOSITIONS

► Statut : Préservation des acquis sociaux

Dédier une ligne budgétaire à tous les lieux diffuseurs municipaux, associatifs... (Pour être dans les clous avec la MDA / Maison des Artistes)

► Création d'un « revenu d'aide à la création »

Revenu basé (à minima) sur le RSA, ce revenu spécifique ne sera pas, contrairement au RSA, évolutif en négatif. En effet, le RSA diminue lorsqu'un artiste perçoit des revenus. Dès lors, l'artiste se trouve contraint de vivre sur ces revenus passés plutôt que d'investir dans son activité.

► Accompagnement des artistes pour les démarches administratives.

Force est de constater un manque d'interlocuteur(s) dédié(s) compétent pour répondre aux besoins d'information d'artistes ayant des statuts très divers.

► Création d'un fond d'art acquis par les municipalités moyennant l'achat d'œuvres aux artistes

(exemple allemand avec les fonds d'acquisitions des communes)

Développer une politique d'acquisition d'œuvres par les entreprises du territoire. Mais aussi d'un mécénat d'entreprise pour des créations.

► Rémunération des artistes exposant et couverture des frais liés à l'exposition, au déplacement, au transport des œuvres, à la restauration.

► Le versement des droits de diffusion

Faire que les images d'œuvres diffusées sur les médias obtiennent la possibilité d'un versement de droits à la diffusion. *Pour exemple, les journalistes prennent souvent eux même les photos pour illustrer des articles et privilégie un visuel avec l'artiste plutôt que les œuvres pour ne pas avoir à payer les droits à la représentation.*

-

LES CONDITIONS de TRAVAIL

CONSTATS

Pour illustrer cette thématique nous nous sommes appuyés sur une **enquête du Sodavi datant de 2017 sur les artistes et les structures en Nouvelle Aquitaine** et **Le rapport de l'Unesco datant de 2019 intitulé « La culture et les conditions de travail des artistes »**

Le constat est le même, La situation se dégrade, tant sur les conditions économiques que sociales. On peut noter un appauvrissement progressif.

Quelques chiffres :

- **42 %** des artistes en Nouvelle Aquitaine sont au RSA.
 - **70 %** gagnent entre 5000 et 13000 euros par ans (*30 % moins de 5000*)
 - **+ de 90 %** des artistes exercent une autre activité soit liée à leur domaine (enseignement, ateliers, médiation) dont 27 % par contre qui n'a rien à voir avec leur métier premier.
- La majorité disent avoir un espace de travail (52 % une pièce dédiée 30 % *une pièce à usage multiple* 8 % local par collectivité ou structure)

- ▶ **Les structures de diffusion** sont en majorité situées dans des villes de plus de 10000 habitants, elles sont polyvalente dans leur activité pour la plupart (diffusion/ résidence EAC...).
 - ▶ **Leur budget est à 80 % en moyenne issu de subvention publique** (Mairies, DRAC, aides à l'emploi...)
 - ▶ **Les deux tiers des structures sont concentrées sur 5 département sur 12** (21 % en Gironde, 15 % en Haute Vienne...).
- 70 % des structures, hors municipalités et les associations, rémunèrent les artistes pour leur diffusion/création.

La Creuse n'apparaît pas... Nous n'avons pas les chiffres pour les association et les municipalités concernant la part dédiée à la diffusion.

En Creuse...

Nous pouvons noter que quelques communes proposent des ateliers aux artistes à prix modeste pour la prise en charge de l'eau/ électricité et de l'entretien du local.
Des collectifs ou des associations sont soutenus par les mairies.

Les artistes ont des ateliers qui se déclinent d'un atelier personnel ou bien d'un espace de vie qui se transforme en atelier. Pour certain-es, cette situation limite leur travail.
Pour beaucoup, ils sont au RSA ou bien sont soutenu-es par les revenus de leur conjoint-e, ou bien exercent d'autres emplois.
Cependant, il est à souligner que ce que nous avançons ici est un constat lié à nos rencontres et en aucun cas ne s'appuie sur des donnés. Il y a un manque dans ce sens.

▶ **Pour les structures de diffusion ou de création :**

Quatre structures sont très ancrées : Quartier rouge/La Métive/ CIAP/ Cité internationale de la tapisserie. On peut citer Microfolies à la Souterraine, l'espace Monet Rollinat à Fresselines. Il y existe des espaces privés tels que la Bergerie...ou bien certaines bibliothèques sur le territoire tel que Chatelus le Marcheix.
Sur Guéret, nous pouvons citer l'espace Fayolle qui propose un espace d'exposition, la salle Chaminadour, une salle à la mairie, la Quincaillerie, la BMI et l'office de tourisme.
Ces lieux existent certes, mais nous semblent peu adaptés à la création contemporaine.
De plus, nous pouvons être interpellés quant au coût demandé à l'artiste pour exposer ou bien que certains lieux de diffusion demandent à l'artiste de céder gratuitement une œuvre à l'organisateur.

► **Ce que nous notons c'est qu'il y a un vrai travail de sensibilisation pour que les structures suivent les préconisations du SODAVi sur la rémunération des artistes quand ils exposent.**

► **La Creuse offre un potentiel de lieux permanents ou semi-permanents qui ne demandent qu'à être réactivés.**

Certains de ces potentiels font partie d'un patrimoine qui a ce jour végète et se meurt, alors que leurs attraits ne demandent qu'à être un point d'ancrage pour des manifestations pérennes de toutes sortes.

► **Il y a un réel besoin d'ateliers sur le Grand Guéret et le Grand Est qui soient mis à disposition des artistes mais aussi de vrais espaces d'exposition adaptés aux arts plastiques et visuels.**

Ce qui est apparu lors de nos rencontres...

Au delà de l'atelier individuel, les artistes ressentent le besoin d'un espace collectif de travail, pour mutualiser les outils/ matériel, avoir un espace plus grand pour stocker ou bien travailler sur des pièces plus importantes.

Mais aussi il s'avère nécessaire d'avoir un lieu identifiable pour s'informer, échanger, créer une émulation et des événements en lien avec les habitants et les structures du territoire.

LES CONDITIONS de TRAVAIL - PROPOSITIONS

► **Sur les espaces dédiés, il s'agit de donner la capacité à pouvoir travailler dans des conditions adaptées**

► **Que les communes/ Comcom soient dans une démarche de proposer des ateliers à loyer modéré et / ou que le département se porte caution pour 1 atelier ou location : Ex. atelier relais**

► **Qu'il soit donné un budget aux communes désireuses de développer les arts plastiques.** Ce budget serait « tournant » chaque année.

► **Que la ville/ l'agglomération/ le département se positionne sur un espace de création et de diffusion sur Guéret .**

Guéret, qui centralise et puisse donner une visibilité pour/par les artistes et les habitants.e.s . Un espace d'exposition en centre ville doit permettre de valoriser les artistes locaux mais aussi de créer des événements, faire lien avec les acteurs locaux, les structures, les habitants.e.s...

► **Sur la diffusion et la visibilité : Nous avons besoin d'un réel référencement des artistes sur le territoire.**

A destination des diffuseurs et des artistes eux-mêmes. Le CAC23bis s'est employé à proposer ce service gratuitement aux usagers/artistes en créant et mettant en ligne le site **Annuaire web des artistes en Creuse** : <https://artistesencreuse23.fr/> .

► **Répertorier les endroits de diffusion :**

Les lieux d'exposition dédiés, possibles et insolites (vitrines de centre ville...) et s'assurer d'une meilleure répartition des lieux de diffusion sur le territoire de la Creuse.

► **Avoir une programmation régulière et sur tout le territoire.**

► **Mettre en place une charte/guide des bonnes pratiques du diffuseur et de ses rapports avec l'artiste** Cela vaut pour tous des lieux dédiés (galerie/ musée...) ou non (mairie/ commerce...)

► **Une meilleure couverture médiatique dans la presse locale et une rétribution des droits de représentation adéquate** (cf. versement des droits de diffusion/ Statut de l'artiste)

► **Création d'une identité unique, une structure ouverte à toutes les formes d'arts plastiques et visuels, réservée au développement et à la mise en valeur du maillage artistique sur tout le département.**

Cette structure ayant pour mission de coordonner la diffusion, la mise en place d'événements et la veille sur les arts plastiques sur le territoire Creusois et la recherche de lieux d'exposition. En effet sur ce dernier, il apparaît chronophage pour l'artiste.

-

LE TERRITOIRE

« Le territoire de la Creuse comme lieu d'expérimentation et de développement par les arts et la culture ».

CONSTATS

► **La Creuse, terre d'accueil?**

« Le département bénéficie aujourd'hui d'une attractivité migratoire qui atténue la baisse de la population »(source INSEE).

Au regard des chiffres des nouveaux arrivants toujours plus nombreux chaque année, avec un solde positif, +332 habitants en 2016.

L'évolution de la société française choisie et subie tend à pousser les gens à regarder vers ce territoire méconnu. L'accessibilité géographique et les prix de l'immobilier retiennent leur attention.

► **La place de l'artiste- acteur de l'économie locale**

L'artiste existe, il.elle doit trouver sa place dans un monde en évolution permanente, comme tout un chacun. L'artiste lui-même est rarement dans la meilleure posture pour défendre sa place, vivre de son art est très difficile. Cependant, par la nature même de son activité professionnelle , l'artiste participe à la vie économique et à la dynamique locale.

Les questions du statut de l'artiste professionnel.le et des difficultés liées à la méconnaissance de notre quotidien par la population sont pour nous des évidences. Qu'il ou elle soit habitant.e de la Creuse, jeunes ou âgés, dans un contexte rural ou dans celui de la ville, tous.tes nous rejoignent sur ce constat.

► **Quelles sont les opportunités de développement pour les arts visuels en Creuse ?**

La présence de ce domaine artistique peut être constatée mais elle est clairement amoindrie par un manque de volonté et sans cesse affaiblie par un manque de connaissance et de reconnaissance.

► **Un autre frein majeur est historique et conditionné au découpage de l'espace de la Creuse en 3 pôles distincts rattachés à une ville :** Guéret l'administratif, Aubusson la culture, la Souterraine l'industrie. Si pratiquement on se soumettait à cet état de fait, alors pourquoi ne pas avancer l'idée que la taille de la ville de Guéret, moins de 14 000 habitant.es, et sa situation géographique, se prêterait aussi bien à l'accueil des arts plastiques et de s'en faire une spécificité identitaire ?

► **Ce découpage pris dans le contexte rural est fragile mais réel. Le Nord ne ressemble pas au Sud...**

Des disparités voir des inégalités peuvent être constatées au regard des moyens alloués par les instances locales, régionales voir nationales ou par des initiatives privées.

Dés lors, ce découpage favorise les « entre-soi ». Qu'en est-il des artistes ne s'intégrant pas dans cette multitude de micro-réseaux ? Ces derniers ont bien entendu le mérite d'exister et d'apporter des réponses locales en matière de culture, mais saturés de candidatures et par manque de moyens ils ne peuvent accueillir tout le monde.

Il est nécessaire de construire une synergie à l'échelle du département .

► **Le manque de reconnaissance économique est largement ressenti par les artistes**

Ce constat est fait en dialoguant avec la population, avec les acteurs économiques et les responsables locaux. Les freins sont multiples.

Les a priori sont tenaces quant il s'agit des arts plastiques et renforcés en milieu rural, il est acté à tort que les artistes professionnel.les ne feraient pas partie intégrante du tissu économique, et pourquoi le seraient-ils puisque que la culture en général n'est pas non plus perçue comme un secteur prioritaire à soutenir.

Et pour assombrir le tableau...

► **De manière incompréhensible les arts et les artistes entrent eux-mêmes en concurrence...**

Une perception élitiste de l'art contemporain versus un art qualifié de populaire ?

Une préférence culturelle qui pencherait en faveur de la musique ou des arts vivants , délaissant peu ou prou les arts plastiques et visuels?

► **La perception géographique du territoire...**

Le territoire est peu étendu , et pour cette raison et parce qu'il est central, il faut prendre en compte les habitudes de déplacement des résidents sur le territoire...et parfois leurs échappées frontalières . En effet, Le découpage culturel « est/ouest/nord/sud » et le manque de communication favorisé par des offices de tourisme qui « s'ignorent » les uns les autres,

distribuant des informations partielles suivant leur location, influent largement sur la perception de l'offre culturelle en Creuse.

► **Les spécificités saisonnières , résidents versus touristes, doit-on faire avec une saison« morte » lorsque la saison estivale se termine ?**

Excepté pour cette période particulière, puisque les mesures prises dans la gestion du Covid ont été mortifères pour la totalité des événements culturels, on assiste à un bouillonnement de propositions en été, toujours avec des disparités géographiques et à un amoindrissement drastique de cette offre aux abords de la saison hivernale.

► **La réactivité est souvent laissé aux initiatives privées de types associatives.** Elles sont très souvent porteuses d'une dynamique locale irremplaçable mais doivent se débattre avec des obligations administratives et des complexités matérielles sans fin.

LE TERRITOIRE - PROPOSITIONS

Et si la Creuse devenait véritablement terre d'accueil par la présence et la richesse de la culture et des arts ?

Faire le constat d'un manque pour mieux développer la présence. La Creuse ne deviendrait-elle pas un territoire emblématique ?

La notion de choix qui est fondamentale en art, de parti pris fort pour la culture serait assumé par l'ensemble des acteurs et pas seulement des acteurs du secteur artistique, ainsi que par la population.

Comment faire pour que ce soit possible ?

Rendre plus attrayant les arts plastiques et les arts visuels

► **Par une visibilité accrue**, sur un temps plus long, que celui par exemple des événements qui ont lieu dans le rush de l'été.

► **Par des rencontres entre artistes de la Creuse et artistes extérieurs**, favoriser l'ouverture sur le monde.

► **Par un accueil des artistes plasticiens dans des lieux de travail et d'exposition dédiés** ouverts à la population.

► **Par des rendez-vous récurrents et permanents avec la population** festival, événements, expositions furtives, créer la surprise comme moteur de la création, conférences, université populaire, ateliers ouverts...

► **Par des échanges ouverts avec les autres domaines artistiques** pour mettre en place des vrais partenariats et des projets transversaux susceptibles d'attirer des publics variés lors d'une même manifestation.

► **Par la transversalité des interactions et un ancrage dans la dynamique locale.**

Tous les domaines d'activités représentés en Creuse sont susceptibles d'être porteurs de

projets artistiques : Agriculture, exploitation forestière, industrie de pointe, santé, justice, sport, mais aussi les enjeux de développement, relocalisation, écologie...

Toutes les réflexions et besoins en communication peuvent s'appuyer sur des expositions uniques pertinentes en lien avec les thèmes inhérents aux domaines pressentis, et soutenues par les collectivités et les instances locales, qu'il s'agisse d'appels à projet, de bourse de création, etc.

Mettre de l'art dans des lieux insolites, des friches, des mairies, des vitrines, mais aussi dans des lieux plus fréquentés etc.. C'est valoriser, ouvrir le dialogue, rendre perméable les secteurs (économique, éducatif, culturel, sportif) et favoriser la circulation des arts, de valeurs communes, le vivre ensemble.

Choisir de vivre en Creuse, c'est éveiller la curiosité...

C'est choisir de nous élever ensemble dans les arts et la culture, parce que nous partageons des valeurs communes.

Sortir de l'entre soi et cultiver la diversité est une nécessité.

Nous pouvons nous protéger par la créativité, développer notre imaginaire par un contact pérenne avec la création artistique, et choisir le lien à la distance, cultiver le sens au lieu de la perte.

Aujourd'hui les dispositifs artistiques qui mettent en espace des réponses citoyennes et participatives sont les bienvenus. Ces propositions artistiques rassemblent et fédèrent la population autour de thèmes sensibles. La diversité des arts plastiques est donc un levier et non un frein.

Chacun des acteurs du territoire y trouvera son compte, en gardant son libre arbitre et sa liberté de faire seul ou ensemble.

L'intérêt de tous réside dans la construction d'un maillage culturel équilibré sur tout le territoire de la Creuse qui favorise la communication, les échanges et les partenariats.

► **Comment réconcilier les initiatives publiques et privées?** Répertorier les lieux de vente de l'art en Creuse et les aider afin de permettre aux artistes de mieux «survivre».

► **Le tissu associatif est très bien représenté, mais il manque des ponts et des liens cohérents et un choix commun d'un parti pris fort.**

L'art n'impose rien, il propose, il opère en direction des points de vue . La diversité est à défendre, tout comme la biodiversité, elle est en voie de disparition !

► **L'espace de la Creuse est en adéquation avec un projet culturel global, par sa taille et par l'imaginaire qu'il suscite.**

Le nombre d'artistes vivant sur cet espace est élevé : selon le site DATA prospection, il y aurait 227 artistes du secteur relevant des arts plastiques code APE 90.03A

Sources : voir <https://www.data-prospection.fr/ape/23/9003A/>

Voir aussi <http://entreprises.lefigaro.fr/creuse/departement-23> en 2019

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Part des entreprises
Production animale	4 209	19,8 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	3 270	15,4 %
Activités des autres organisations associatives	1 157	5,5 %
Activités créatives, artistiques et de spectacle	688	3,2 %
Sylviculture et autres activités forestières	631	3,0 %

► **Le développement du tourisme doit être associé à la culture.**

L'Art peut être sans aucun doute un élément majeur de l'identité de la Creuse. Le patrimoine et les espaces ouverts qu'il peut investir de façon ponctuelle et pérenne existent déjà et s'y prêtent particulièrement.

► **La Creuse comme « carrefour des arts ».**

Avec une situation géographique centrale, la Creuse se prête particulièrement bien à devenir un territoire d'accueil pour les artistes mais aussi comme une solution au stockage des œuvres d'art. En effet, les œuvres voyagent autant que les artistes, et l'une des problématiques liées à ses déplacements sont les problèmes relatifs aux transports de leurs travaux. Offrir des espaces de stockage en plein milieu du territoire national, réduisant de moitié les distances fait partie des pistes à explorer.

► **L'habitat en Creuse est attractif et favorable à l'installation des artistes, MAIS...**

L'acquisition des biens immobiliers par les artistes est problématique. La majorité d'entre eux se voient refuser, par leur simple statut d'artiste, l'accord de prêt et ce, quel que soit le montant de leurs revenus. Il faut remédier à cela en proposant des dispositifs de caution adaptés.

SYNTHESE...

Ce que nous pensons c'est que vivre sur ce territoire avec des valeurs humaines partagées prendraient tout son sens au regard des enjeux liés aux modifications et aux urgences de notre monde.

Nous sommes prêts à vivre autrement. Nous vous invitons donc à regarder du côté des artistes et des créatifs.

Et si la solution pour le développement de notre territoire venait des artistes ?
Et in fine de la culture ?

Pour ce faire, il est nécessaire que :

Le lien avec les artistes doit être conforté et soutenu durablement, il en va de la vitalité de la Creuse.

La question des financements soit posée clairement , de façon à assurer une meilleure et plus juste répartition des ressources entre tous les acteurs culturels.

Nous devons rester réceptifs à toutes les démarches qui tendent à favoriser les ouvertures sur les arts plastiques et visuels.

Comment ?

En s'appuyant sur le tissu artistique local et en s'inspirant de l'existant.

Des actions sont déjà là, l'adaptation aux aléas pensée et réfléchie, elles sont diverses et parfois innovantes pour apporter des solutions à des besoins identifiés.

Ces démarches multiples en circuits-courts de relocalisation, à l'instar de l'agriculture, peuvent être étendues à la culture.

L'art est un vecteur de rayonnement qui permettrait d'enrichir l'identité de la Creuse.

En conclusion...

Le Collectif CAC23 et l'Association CAC23bis

NOS OBJECTIFS

Aplanir les distances géographiques, culturelles et économiques entre les différentes catégories d'artistes plasticiens et visuels

Apporter des solutions matérielles à des problèmes concrets

Nous travaillons à répertorier des lieux pouvant accueillir des expositions permanentes, semi-permanentes, et ponctuelles. Nous souhaitons participer à la création d'ateliers et de résidences d'artistes sur le territoire.

Nous savons que nous, artistes plasticiens et visuels, nous sommes un atout réel pour le développement culturel et économique de la Creuse.

Un territoire qui ne demande qu'à être emblématique et assumer cette inclusion culturelle dans le tissu économique du département.

Nous sommes prêts à construire une organisation plus adaptée à relever les défis qui nous sont imposés aujourd'hui.

Nous sommes prêts, comme nos actions l'ont démontré jusqu'à ce jour, à y travailler avec tous les acteurs présents sur le territoire de la Creuse à même de venir soutenir nos démarches.